

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 9 novembre 2018</b>	<b>N° 2018-632</b>

Convocation du 19 octobre 2018

Aujourd'hui vendredi 9 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT  
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES  
M. Dominique ALCALA à M. Michel DUCHENE  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Brigitte COLLET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Stéphan DELAUX à Mme Anne BREZILLON  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES  
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
M. Daniel HICKEL à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Pierre LOTHAIRE à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jean-Louis DAVID à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h00  
M. Yohan DAVID à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h15  
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h15  
M. Didier CAZABONNE à Mme Arielle PIAZZA à partir de 11h45  
M. Vincent FELTESSE à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h15  
M. Marik FETOUH à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h15  
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL PUECH jusqu'à 10h45  
M. Bernard JUNCA à M. Eric MARTIN à partir de 11h45  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 11h45  
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 11h45  
M. Alain TURBY à M. Kevin SUBRENAT à partir de 11h30  
Mme Anne WALRYCK à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 10h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 9 novembre 2018</b>	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Direction du foncier</b>	<b>N° 2018-632</b>

---

**BORDEAUX Métropole - Opération d'intérêt national Euratlantique - ZAC Saint-Jean Belcier - Ancien parking relais Carle Vernet - Cession à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) - Modification de la délibération 2016/610 du 21 octobre 2016 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2016-610 du du 21 octobre 2016, le Conseil métropolitain a décidé de céder à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique (EPABE) une emprise foncière non bâtie dûment déclassée située à l'intersection entre la rue Carle Vernet et la rue Beck à Bordeaux correspondant à l'ancien parking relais Carle Vernet aux fins de son affectation au projet d'aménagement Saint-Jean Belcier.

Ces parcelles sont traversées par un réseau courant faible reliant la sous-station de redressement située sur la parcelle BZ 119 à l'armoire à feux gérant le carrefour du tramway.

Par cette même délibération, le Conseil a donc autorisé la constitution d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section BZ 6, BZ 17, BZ 18, BX 137 et BX 142 au profit de Bordeaux Métropole afin de permettre l'accès à la sous-station de redressement du tramway d'une largeur de 4 mètres sur une hauteur libre d'accès de 3,5 mètres et sur une emprise au sol de 354 m<sup>2</sup>.

Il s'avère que, compte tenu de l'évolution du projet, d'une part, l'emprise à céder à l'EPA a été modifiée et d'autre part, le projet de constitution d'une servitude de passage a été abandonné au profit de la création d'un volume restant appartenir à Bordeaux Métropole, ledit volume accueillant le réseau.

Les volumes supérieurs seront quant à eux, cédés à l'Etablissement public d'aménagement (EPA).

De ce fait, il convient de rectifier la délibération du 21 octobre 2016.

Les parcelles objet de la cession seront donc :

- parcelle nue d'une surface de 794 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BZ 6,
- parcelle nue d'une surface de 297 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BZ 17,
- parcelle nue d'une surface de 321 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BZ 18,
- parcelle nue d'une surface de 768 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BX 137,
- parcelle nue d'une surface de 62 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BX 141,
- parcelle nue d'une surface de 273 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BX 142,

- les volumes supérieurs numéros 2, 3 et 4 de la volumétrie sise sur les parcelles de BZ 6e, BZ 17j, BZ 18o, BX 137e et BX 142l d'une emprise au sol de 354 m<sup>2</sup>.

La modification de l'emprise cédée a une incidence sur le montant de la vente qui pourrait intervenir au prix unitaire de 117,17€/m<sup>2</sup> compte tenu de l'actualisation prévue dans le protocole foncier liant l'EPABE et Bordeaux Métropole soit, pour une emprise de 2 869 m<sup>2</sup> (emprise de la volumétrie incluse), un montant de 336 161 €, ce prix étant conforme à l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) n° 2018-33063V2495 du 7 août 2018, régulièrement consultée.

Précision étant ici faite que la cession n'entrera pas dans le champ d'application de la TVA, l'immeuble cédé étant en nature de terrain nu asphalté donc fiscalement considéré comme un immeuble bâti et notre établissement ne souhaitant pas opter pour l'assujettissement de l'opération à la TVA.

Les autres termes de la délibération du 21 octobre 2016 restent inchangés.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L5211-37 et L2241-1,

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques foncières du 23 février 2012,

**VU** le protocole de coordination des politiques foncières du 23 février 2012,

**VU** l'avenant n°3 du 22 janvier 2018 au protocole de coordination des politiques foncières,

**VU** l'arrêté de déclassement du 19 octobre 2016,

**VU** la délibération n° 2016-610 du 21 octobre 2016,

**VU** l'avis de la DIE n°2018-33063V2495 du 7 août 2018,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la nécessité de préciser l'emprise à céder à l'EPABE située rue Carle Vernet à Bordeaux aux fins de leur affectation au projet d'aménagement Saint-Jean Belcier, d'ajuster le montant de la transaction et d'abandonner la création d'une servitude de passage initialement prévue,

### **DECIDE**

**Article 1** : de modifier l'emprise à céder à l'EPABE correspondant à une emprise déclassée de la rue Carle Vernet.

Les parcelles objet de la cession seront donc :

- parcelle nue d'une surface de 794 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BZ 6,
- parcelle nue d'une surface de 297 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BZ 17,
- parcelle nue d'une surface de 321 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BZ 18,
- parcelle nue d'une surface de 768 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BX 137,
- parcelle nue d'une surface de 62 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BX 141,
- parcelle nue d'une surface de 273 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle BX 142,
- les volumes supérieurs numéros 2, 3 et 4 de la volumétrie sise sur les parcelles de BZ 6e, BZ 17j, BZ 18o, BX 137e et BX 142l d'une emprise au sol de 354 m<sup>2</sup>,

**Article 2** : de modifier le montant de la cession, la cession de ces emprises s'effectuera au prix de 117,17€ le m<sup>2</sup> soit, pour la surface considérée de 2 869 m<sup>2</sup>, un montant de 336 161 €,

**Article 3** : d'abandonner la constitution d'une servitude de passage au profit de la conservation d'un volume accueillant un réseau courant faible reliant la sous station de redressement située sur la parcelle BZ 119 à l'armoire à feux gérant le carrefour du tramway – Volume n°1 de la volumétrie sise sur les parcelles de BZ 6e, BZ 17j, BZ 18o, BX 137e et BX 142l d'une emprise au sol de 354 m<sup>2</sup>,

**Article 4** : de confirmer les autres dispositions de la délibération susvisée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 novembre 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>13 NOVEMBRE 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>13 NOVEMBRE 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Jacques MANGON</p>
---	--

Département :  
GIRONDE

Commune :  
BORDEAUX

Section : BX  
Feuille : 000 BX 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 13/09/2018  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
PTGC  
Cité Administrative - Boite 53 Tour B -  
14ème Etage 33090  
33090 BORDEAUX  
tél. 05.56.24.85.97 -fax 05 56 24 86 21

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

